



N° 885.442

Classif. Internat.: E04C/E01C

Mis en lecture le: 16-01-1981

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 26 septembre 1978 à 14 h. 00
au greffe du Gouvernement provincial de Liège;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à* : ARMASTEEL, Société Anonyme, Naamloze
 Vennootschap,
 Wavre,

repr. par Mr. C. Coets à Liège,

un brevet d'invention pour : Dispositif de support métallique pour barres
 d'armature,

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 octobre 1978
 PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

L. SALPÊTEUR
 Directeur

00543

C 2079/8009.

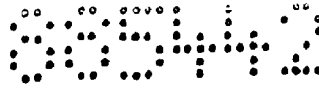
ARMASTEEL,
Société Anonyme - Naamloze Vennootschap,
WAVRE, (Belgique).

Dispositif de support métallique pour barres d'armature.

La présente invention concerne un dispositif de support métallique pour barres d'armature, destiné principalement à servir d'appui et de distanceur pour les armatures longitudinales dans le béton armé et en particulier dans la construction de routes en béton armé continu. Dans la dernière application ce dispositif de support, grâce à sa constitution, sert en même temps d'armature transversale.

Les supports généralement utilisés dans les constructions pour maintenir les distances des armatures entre elles et des armatures par rapport aux coffrages, sont trop onéreux de par leur forme et de leur fabrication et ne se

§



2.-

prêtent que difficilement à l'armature des routes en béton armé.

Aussi, le but de la présente invention est-il de créer un dispositif de support dont la fabrication ne demande qu'une main d'oeuvre réduite et se laisse fabriquer à partir de fils d'acier et de ronds à béton de section et longueur variables en fonction des prescriptions imposées par le maître de l'oeuvre.

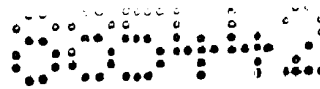
Ce but est atteint par le dispositif suivant l'invention qui comprend une série d'étriers constitués d'un fil d'acier qui est coudé de manière à former de préférence un triangle dont la base touche le sol, l'une des extrémités du fil étant pliée de manière à former un oeillet qui se trouve au sommet du triangle et à s'écarter de ce dernier en pointant vers le haut; ainsi qu'un rond à béton qui traverse les dits oeillets dans un sens de préférence perpendiculaire au plan des triangles et qui est fixé à chacun desdits oeillets par soudage.

Suivant l'invention, la partie du rond à béton qui se trouve entre le sommet de l'oeillet et l'extrémité du fil qui pointe vers le haut, forme l'assise d'une barre d'armature longitudinale, tandis que la dite extrémité, repliée sur la dite barre longitudinale par un coup de marteau après pose, en assure le maintien.

L'ensemble constitué par les étriers, le rond à béton transversal et les barres d'armature longitudinales est un ensemble rigide, répondant parfaitement aux impositions requises pour la route en béton armé continu, tout en étant réalisable avec facilité et à un prix de revient particulièrement avantageux.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description du dessin où la figure 1 représente, de manière non limitative, une vue en biais d'une forme d'exécution préférée du dispositif suivant l'invention.

On distingue les étriers (1) qui sont constitués par un fil d'acier d'une longueur suffisante et d'une épaisseur adéquate en vue des contraintes. Comme on peut le constater, il



3.-

suffit pour former un étrier (1) de plier le fil à deux endroits pour obtenir la base et les deux côtés d'un triangle; ensuite, on effectue un troisième pliage qui résulte en la formation d'un oeillet circulaire (2) situé au sommet du triangle et on laisse pointer vers le haut l'extrémité restante (3) du fil.

Il est bien entendu que cette extrémité (3) se trouve légèrement écartée en (5) du plan du triangle.

On choisit un nombre adéquat de ces étriers (1), on les dispose les uns à côté des autres, on introduit dans les oeillets (2) un rond à béton (4) et on fixe le rond (4) aux oeillets (2) par soudage.

La conception de l'étrier permet de fixer d'une manière particulièrement avantageuse les barres d'armatures longitudinales sur le support; en effet, il suffit de poser la barre longitudinale (6) sur l'assise formée par le rond à béton (4) à l'endroit situé entre l'oeillet (2) et l'extrémité (3) libre du fil qui pointe vers le haut et de rabattre cette extrémité (3) sur la barre (6) par un coup de marteau.

Il est bien entendu que l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation représenté et qu'il existe de nombreuses variantes accessibles à l'homme de l'art, sans que l'on s'écarte de l'esprit de l'invention.

Ces variantes concernent notamment la disposition des étriers vis-à-vis des ronds transversaux respectivement des barres longitudinales, l'espacement des étriers qui peut être régulier ou non régulier et les dimensionnements des fils d'acier, des ronds et des barres.

Il y a lieu de relever qu'un avantage supplémentaire du dispositif de support suivant l'invention réside dans le fait que les moyens nécessaires pour réaliser la rigidité de l'ensemble se résument en l'utilisation de marteaux.

§

0540

4.-

REVENdicATIONS

1. Dispositif de support métallique pour barres d'armature longitudinales, en particulier pour la construction de routes en béton armé continu, caractérisé en ce qu'il comprend une série d'étriers constitués d'un fil d'acier qui est coudé de manière à former de préférence un triangle dont la base touche le sol, l'une des extrémités du fil étant pliée de manière à former un oeillet qui se trouve au sommet du triangle et à s'écarter de ce dernier en pointant vers le haut, ainsi qu'un rond à béton qui traverse les dits oeillets dans un sens de préférence perpendiculaire au plan des triangles et qui est fixé à chacun desdits oeillets par soudage.

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie du rond à béton qui est située entre le sommet de l'oeillet et l'extrémité du fil pointant vers le haut, forme l'assise d'une barre longitudinale.

3. Dispositif suivant les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que dans sa forme définitive la barre longitudinale est maintenue sur son assise par l'intermédiaire de l'extrémité du fil qui se trouve rabattue sur la dite barre.

LIEGE, le 26 septembre 1980.

C. Coets

C. COETS,

8540

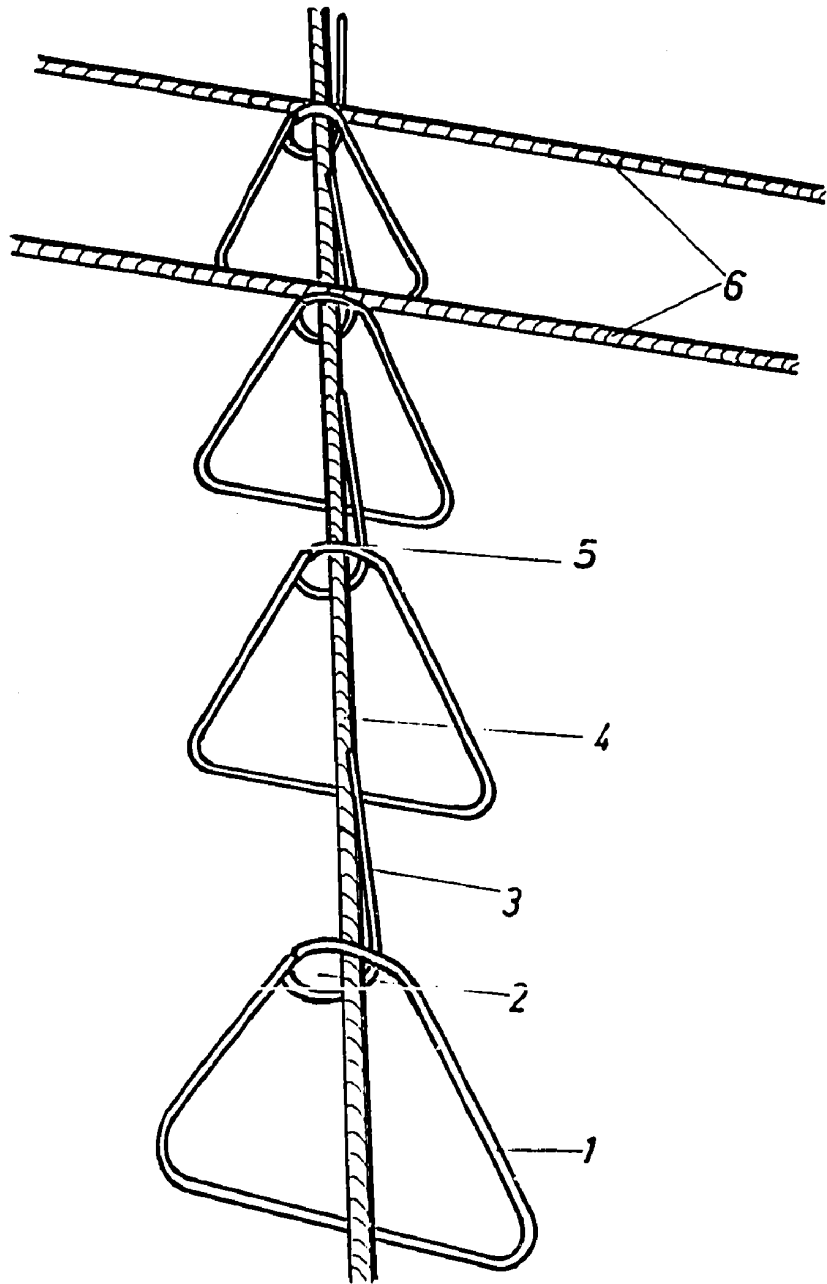


FIG.1

LIEGE, le 26 septembre 80.

C. Coets

C. COETS,